Montseveroux

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
Canton de Roussillon

MAIRIE
93 place du château
38122 Montseveroux

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 28 JUIN 2022

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**
VINGT-HUIT JUIN à 20 H 00
Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme Karelle OGIER, Maire.
Date de convocation : 23/06/2022.
Présents : Mme Karelle OGIER, MM. Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, MMES Nathalie FERNANDES, Marlène PINTO, MM. Gilbert CHAMPION, Julien RIAS, Raymond VARNIER, Christian FOURNIER, Mickaël LABRUYERE.
Excusés : Mme Dominique LECERF (pouvoir à M. CLECHET), M. Alain ALLEC (pouvoir à Mme FERNANDES), M. Bernard GLABACH, M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET, M. Thierry BAGUET.
Absent :
Madame Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.
Nombre de membres
En exercice : 15 Présents : 10 Pouvoirs de vote : 2 Votants : 12
Deux personnes assistent à la réunion en qualité de spectateur.

Rappel de l'ordre du jour :
- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Modalités de publicité des actes (commune – 3500 habitants)
- Autorisation pour déposer le dossier de demande d'autorisation préalable pour l'installation du logo de la Poste
- Création et suppression de poste – avancement de grade
- Rappel désignation membres de la Commission d'Aménagement Foncier dans le cadre de la révision de la règlementation des boisements à venir
- Point restauration église
- Point aménagement village suite réunion avec le C.A.U.E.
- Questions diverses

Mme le Maire indique qu'elle souhaite évoquer en questions diverses les points suivants : panneau lumineux, affichage associations, information facteurs et chiens, journées du patrimoine,
et demande aux conseillers si l'un d'eux souhaitent aborder certains points.

- Mme Nathalie FERNANDES : maquette
- M. Gilbert CHAMPION : bilan école, OVIV et sur les dernières manifestations organisées par la commune.
- M. Bernard CLECHET : point PLU et ambroisie
- Mme Marlène PINTO : EMIG, canicule via l'OVIV,
- M. Raymond VARNIER : jeu de boules
- M. Julien RIAS : chemins

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2022-18
Objet : Modalités de publicités des actes (commune de moins de 3500 habitants)
Madame le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Elle précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée

délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1er juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.
Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.
Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de MONTSEVEROUX afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,
Mme le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel : publicité par affichage en mairie.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :
-**d'adopter** la modalité de publicité proposée par Mme le Maire, soit la publicité par affichage en mairie.

DELIBERATION N° 2022-19
Objet : Autorisation pour déposer le dossier de demande d'autorisation préalable pour l'installation du logo de la Poste
Madame le Maire indique que suite au rapprochement des services de l'agence postale et de la mairie, l'agence postale est désormais située dans les locaux du château. Elle précise que le logo de la Poste doit être mis en place sur la façade du château. Cette dernière étant classée à l'inventaire des Bâtiments Historiques, l'accord des Architectes des Bâtiments de France est nécessaire, ce qui implique le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation préalable.
Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer et déposer ce dossier.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :
-**d'autoriser Mme le Maire** à déposer le dossier de demande d'autorisation préalable pour l'installation du logo de la Poste sur la façade du château, et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DELIBERATION N° 2022-20
Objet : Avancement de grade (cela entraine la suppression et la création du même poste)
Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire **propose** au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour assurer les missions de secrétariat de mairie.
Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix pour, 0 contre et 0 abstention) : *
*Décide :
– la suppression, à compter du 1er juillet 2022 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,
* Précise :
- que les crédits suffisants sont au budget de l'exercice

- Rappel désignation membres de la Commission d'Aménagement Foncier dans le cadre de la révision de la règlementation des boisements à venir :
Mme le Maire rappelle que par délibération du 8 février 2022 le conseil municipal a décidé de solliciter le Département pour la mise en œuvre de la règlementation et la protection des boisements sur la commune. La mise en œuvre de cette procédure débutera par l'institution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) qui sera proposée à la commission permanente du Département du 22 juillet prochain. Il conviendra alors de désigner certains membres de cette commission : rappel des membres à désigner pour la commune de Montseveroux.
Afin d'anticiper cette étape de désignation et de ne pas retarder le démarrage des travaux de la commission, le Département demande aux communes concernées d'y réfléchir dès à présent.

- Point restauration église :
Mme le Maire informe les conseillers que Mme Dominique LECERF va adresser un courriel à la paroisse et au diocèse pour les informer de l'état de l'église, du diagnostic qui a été réalisé et du coût des travaux qui seraient nécessaires.
Un devis a été demandé à la société qui a réalisé le diagnostic pour la maîtrise d'œuvre de la restauration de l'église incluant le suivi du chantier. Le coût de cette proposition est de 39 750 € TTC. Cependant il a été conseillé à Mme LECERF de ne pas prendre la même personne pour la maîtrise d'œuvre et le suivi du chantier.
Les priorités pour l'église sont le clocher et l'arrêt des infiltrations.

Il a été décidé de consulter d'autres communes qui ont déjà procédé à la restauration de leur église afin de se renseigner sur les différentes subventions obtenues.
M. Gilbert CHAMPION ajoute qu'il convient d'être très précis dans les termes du courrier adressé au diocèse. Il annonce également qu'une convention annuelle entre la commune et le diocèse pour l'organisation de concerts dans l'église a été évoquée. Il faudra toujours soumettre le programme au diocèse.

- Point aménagement village suite réunion avec le C.A.U.E. :
Sur les conseils des architectes des Bâtiments de France, une réunion a été organisée avec deux conseillers architectes membres du C.A.U.E. dont la fonction est d'apporter une aide aux collectivités pour monter leurs projets. Un point sur les différents projets d'aménagement du village a été fait englobant le problème lié à la circulation.
Ils présenteront un projet en septembre. Il apparaît que les travaux concernant le parvis du château ne pourront pas débuter avant 2024.

Questions diverses :
*** Mme Karelle OGIER :**
- panneau lumineux : le panneau est de nouveau fonctionnel. Le contrat de location arrive à son terme. Deux solutions s'offraient à la commune : renvoyer le matériel à la société en Alsace (démontage et transport à la charge de la commune) ou racheter le panneau. Il a été décidé d'opter pour le rachat du panneau qui coûtera moins cher à la commune que le prix du démontage et du transport.
Le panneau restera donc en place jusqu'au rachat par la commune.

- **affichage sauvage sur la cabane à livres :** il faudrait trouver un emplacement pour l'affichage des associations afin d'éviter ce problème. Après discussions, il apparaît que cet emplacement pourrait faire l'affaire dans un premier temps en installant un panneau pour délimiter l'affichage.

- facteurs et chiens : la commune a été destinataire d'un courrier de la Poste au sujet du problème des morsures de chiens qui entraînent un nombre important d'arrêts de travail. Les propriétaires sont donc appelés à être vigilants au passage du facteur.

- journées européennes du patrimoine : Mme Dominique LECERF a évoqué la possibilité de projeter en continu des films dans une salle du château. Problème, certains films sont sur des cassettes VHS. Il faut donc trouver un magnétoscope ou mettre ces films sur une clef USB.
Mme le Maire ajoute qu'elle est allée dans la salle des Gardes et a constaté qu'au fond de cette salle il y a beaucoup de choses entassées appartenant à des associations, qui n'existent plus pour certaines. Les lieux vont devoir être débarrassés pour les journées du patrimoine. Un mail sera fait aux associations et sans réponse, tout sera enlevé.

* **Mme Nathalie FERNANDES** : échanges entre conseillers à propos du capot de la maquette.
Mme le Maire informe les conseillers qu'il ne sera pas possible d'exposer cette maquette lors du festival des Arts au mois de juillet notamment pour des raisons d'assurance.

*** M. Gilbert CHAMPION :**
- Ecole : les retours suite au déplacement de la garderie sont positifs de la part de tous les acteurs. Les animateurs ont demandé s'il serait possible d'avoir un point d'eau dans le local de la garderie car les enfants n'ont plus accès aux lavabos après leur désinfection.
Les effectifs de l'école sont en baisse mais n'entraînent pas de risque de fermeture de classe pour l'instant. Il convient cependant de rester très vigilant.
Mme le Maire ajoute pour information que les dictionnaires aux enfants de CM2 seront donnés le 4 juillet à 15h00.
- OVIV : malgré un déficit l'OVIV devrait être sortie d'affaire avec le soutien des communes et de la Communauté de Communes. Le nombre d'enfants inscrits est en progression.
- animations organisées par la commune : le concert de harpes a été un franc succès, l'église était pleine et les musiciens sont prêts à revenir.
M. Gilbert CHAMPION cède la parole à M. Julien RIAS pour la fête de la musique : pour cette deuxième édition, tout s'est bien passé. Remerciements à l'UJMM pour le prêt gracieux du podium, Les Médiévales pour le prêt des barnums, l'association Cru de Paille pour sa participation, à tous les intervenants musiciens enfants et adultes et à tous les élus et bénévoles qui ont aidé à la mise en place.
A réfléchir pour l'année prochaine : modifier le positionnement de la scène, présence d'une buvette.
Mme le Maire ajoute qu'il est indispensable de prévoir la protection du monument aux morts.

* **M. Bernard CLECHET** :

- **PLU :** les adjoints ont rencontré les techniciens d'EBER suite à la modification qui était demandée par la commune pour débloquer certaines zones à urbaniser qui sont bloquées depuis 2004 à cause de l'assainissement. Il est ressorti de cette réunion que pour ouvrir ces zones à l'urbanisation, il conviendrait de procéder à une révision du PLU qui devrait se faire dans un rapport de compatibilité avec le SCoT des Rives du Rhône qui donne des orientations quant au nombre de logements à produire ainsi que sur les densités. Cette révision se ferait en parallèle avec le PLUi qui va débuter à l'automne. Cette révision générale du PLU prendrait environ 3 ans alors que l'élaboration du PLUi est estimée à environ 4 ans. La commune ne pouvant pas financer une telle révision en plus du PLUi, il a été validé le fait qu'il était plus pertinent d'attendre l'élaboration du PLUi.

- **Ambroisie :** M. Bernard CLECHET accepte de rester référent ambroisie avec M. Luc CHATAIN-THIERRY.

* **Mme Marlène PINTO** :

- **EMIG :** fermeture 4ème classe qui va entraîner des classes à 27, 28 et 29 élèves.

Pas d'aboutissement pour le maintien de la 4eme classe, malgré les contestations. Il aurait fallu 11 élèves en plus au 27 juin.

Maintien du poste de la 4ème ATSEM car 4ème classe devrait rouvrir.

Cour et Buis devrait sortir du SEMIG à la rentrée 2024.

- **Canicule et seniors :** OVIV a organisé une réunion à ce sujet et se propose d'établir un contact régulier avec les personnes isolées et fragiles.

* **M. Raymond VARNIER** :

- **Rénovation du jeu de boules :** pour rappel, ce projet était porté par le CMJ. Tout s'est bien déroulé et les retours sont très positifs. Remerciements au CMJ, aux élus et à tous les membres des associations qui ont participé au chantier.

Ce projet a constitué le premier pas vers la volonté de tisser un lien intergénérationnel et sera complété par la mise en place de cendriers dans le village.

Reste à résoudre le problème de l'éclairage du terrain la nuit.

* **M. Julien RIAS** :

- **Commission chemins :** pour rappel, cette commission est ouverte aux habitants. Il a été procédé à l'entretien et à la réouverture de chemins sur deux circuits.

Les actions reprendront au mois d'octobre et la commission sera sans doute élargie car de nouveaux habitants ont manifesté leur volonté d'intégrer celle-ci.

Synergie avec d'autres communes, notamment Monsteroux-Milieu, qui souhaiterait être partie prenante au projet.

Il conviendra de déterminer les nouveaux chemins à ouvrir. Un dossier est en préparation en vue d'être présenté à la Communauté de Communes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.

POUR MEMOIRE :

Le compte rendu ne peut être diffusé avant l'approbation du Conseil Municipal. Ceci explique le décalage.

AGENDA :

- Champiflore : le 15 et 16 Octobre Salle Ménestrel
- Les Classes en Fête : le 5 Novembre
- Sou des écoles : animation cinéma : le 12 novembre
- Spectacle Groupe théâtral de Roussillon « Rires et délires » : le 19 Novembre
- Club de l'amitié : concours de coinche : le 20 Novembre